

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 15 FÉVRIER 2016, À 20H00, AU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, SITUÉ AU 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

---

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h00 sont présents madame la conseillère Clarisse Viens ainsi que messieurs les conseillers Jean-Marc Fortin, Luc Lamoureux et Nelson G. Tremblay formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Danielle Lavoie.

Sont absents madame la conseillère Sophie Bourassa et monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier.

Sont également présents le directeur général, monsieur Daniel Desnoyers et la greffière, Me Julie Waite.

---

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ordinaire du 15 février 2016 ouverte.

#### RÉSOLUTION 2016-02-039

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après reproduit.

#### SÉANCE ORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2016

#### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions
  - 2.1) Rapport mensuel du conseil municipal
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 janvier 2016
  - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 25 janvier 2016
  - 3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 1<sup>er</sup> février 2016
  - 3.4 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité de sécurité municipale tenue le 19 janvier 2016
4. Avis de motion
5. Réglementation
6. Administration générale
  - 6.1 Demande de reconduction de la division du territoire de la Ville d'Otterburn Park en districts électoraux
  - 6.2 Union des municipalités du Québec : Assises 2016 – Participation de membres du conseil municipal

- 6.3 Demande d'une carte de crédit pour la coordonnatrice temporaire de l'entretien des parcs et espaces verts – Madame Audrey Potvin – Limite de crédit de 1 000 \$
- 6.4 Délégation des membres du conseil municipal – Divers comités, commissions et organismes
- 6.5 Approbation de l'entente pour l'adhésion de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil à la Régie intermunicipale du transport adapté de la Vallée du Richelieu
- 6.6 Remerciements pour services rendus à monsieur Alain Jodoin à titre de mécanicien soudeur du Service des travaux publics de la Ville
- 6.7 Ouverture de poste – Mécanicien soudeur du Service des travaux publics de la Ville
- 6.8 Achat d'une plateforme de communication citoyenne – Firme Locomotive
- 6.9 Autorisation de participation au congrès annuel de la Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec du 25 au 27 mai 2016 – Me Julie Waite, directrice du Service des affaires juridiques et du greffe et madame Rachel Comeau, directrice du Service de l'urbanisme
- 6.10 Modes de financement des acquisitions d'immobilisations – Modification de résolutions adoptées par le conseil municipal au cours de l'exercice financier de 2015
- 6.11 Embauche de madame Anik Nesterenko au poste de technicienne en loisir et culture – Service du loisir et de la culture de la Ville
7. Finances
  - 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 12 janvier au 8 février 2016
  - 7.2 Dépôt du certificat de disponibilité des crédits no CT-2016-02-01
8. Développement et mise en valeur du territoire
9. Travaux publics
  - 9.1 Octroi d'un mandat – Services professionnels – Certification de conformité de la structure des sorties de secours
  - 9.2 Renouvellement de l'inscription de la Ville aux Fleurons du Québec
  - 9.3 Sortie de secours de l'hôtel de ville – Octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme – CMD construction Michel Dubé inc.
10. Famille, culture et loisir
  - 10.1 Modifications à l'entente entre la Ville et l'association Art et Musique pour Tous – Autorisation de signature
  - 10.2 Octroi d'une gratuité de la salle du Centre culturel communautaire de la Pointe-Valaine – FADOQ Otterburn Park
  - 10.3 Octroi d'une aide financière – Centre périnatal Le Berceau
11. Environnement
12. Sécurité aux citoyens
13. Affaires nouvelles
14. Deuxième période de questions
15. Levée de la séance

## **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le Règlement municipal numéro 397 et ses amendements.

## **RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame Danielle Lavoie, mairesse, souhaite la bienvenue à l'assistance et espère que chacun et chacune se préserve du froid afin de conserver une bonne santé!!!

Madame la mairesse indique que depuis la dernière séance ordinaire du conseil municipal, plusieurs dossiers et évènements se sont succédés, entre autres :

### **1. Plaisirs d'hiver**

Les plaisirs d'hiver se sont déroulés le 6 février dernier. Quelque trois cents (300) personnes, enfants, parents et grands-parents, ont pu bénéficier d'une promenade avec Will, le cheval meneur de calèche, les poneys et la patinoire.

Dame nature nous a fait cadeau du beau temps, mais un peu trop doux pour le spectacle de patins qui a été annulé.

La tire d'érable, la soupe chaude du *Grain d'Sel* furent appréciées de même que la participation des scouts et des animateurs/trices du camp de jour. La *Caisse Desjardins de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire*, *Les Marchés Serge Pepin IGA Inc* et les *Pavages P. Brodeur inc.* ont généreusement commandité nos plaisirs d'hiver. Des remerciements bien sentis sont adressés à tous les participants, commanditaires et organisateurs.

### **2. Immobilisations**

En 2015, nos projets d'immobilisations ont totalisé 3 832 879 \$, la majeure partie en infrastructures. Depuis 2012 et à la demande de nos auditeurs, nous avons modifié la façon de présenter les immobilisations (actifs) aux états financiers afin de se conformer aux normes comptables reconnues. Ce qui nous permet de comprendre plus facilement leur lecture.

### **3. Plate-forme MÉMO**

À compter de l'été prochain, nos citoyens seront invités à s'inscrire à notre plate-forme MÉMO afin de recevoir des messages enregistrés sur différents sujets comme des avis publics d'urgence et/ou des annonces sur des activités locales ou régionales. Notre responsable des communications, madame Jenifer Brault, informera l'ensemble des citoyens/nes du mode d'inscription dès que la mise en place de la plate-forme sera complétée.

### **4. Semaine de la persévérance scolaire**

Cette semaine, soit du 15 au 19 février, sera celle de la persévérance scolaire. Par ailleurs, madame la mairesse mentionne que le 17 février, elle participera à la remise de méritas aux élèves de 6<sup>e</sup> année, au Pavillon 2 de l'école Notre-Dame. Cette activité de reconnaissance de l'effort est très attendue et appréciée des élèves méritants et de leurs parents.

### **5. Départ à la retraite**

Madame la mairesse informe l'auditoire que le mécanicien et soudeur à la Ville, monsieur Alain Jodoin, prendra sa retraite vers le mois de mai prochain. Une compétence difficile à remplacer.

Au nom de tout le conseil municipal et des employés de la Ville, madame Lavoie remercie monsieur Jodoin pour ses précieux services et lui souhaite une heureuse retraite bien méritée.

## 6. Dîner des aînés

Madame la mairesse souligne que monsieur Richard Ruest a contribué financièrement et ce, depuis plusieurs années à cet événement et lui adresse les remerciements du conseil.

Madame la mairesse remercie l'assistance et souhaite une bonne soirée.

### **RÉSOLUTION 2016-02-040**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 18 JANVIER 2016**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 janvier 2016, tel que rédigé.

### **RÉSOLUTION 2016-02-041**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL  
MUNICIPAL TENUE LE 25 JANVIER 2016**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 25 janvier 2016, tel que rédigé.

### **RÉSOLUTION 2016-02-042**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL  
MUNICIPAL TENUE LE 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2016**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 1<sup>er</sup> février 2016, tel que rédigé.

### **DÉPÔT**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ DE SÉCURITÉ  
MUNICIPALE TENUE LE 19 JANVIER 2016**

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité de sécurité municipale tenue le 19 janvier 2016.

### **RÉSOLUTION 2016-02-043**

**DEMANDE DE RECONDUCTION DE LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA VILLE  
D'OTTERBURN PARK EN DISTRICTS ÉLECTORAUX**

**CONSIDÉRANT** que la Ville procède à la division de son territoire en districts électoraux à tous les quatre ans;

**CONSIDÉRANT** que sa division actuelle en districts électoraux respecte les articles 9, 11 et 12 ou, selon le cas, 12.0.1, de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2);

**CONSIDÉRANT** que la Ville procède à une demande de reconduction de sa division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

**CONSIDÉRANT** que sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 de la susdite Loi et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;

**CONSIDÉRANT** que la Commission de la représentation électorale transmettra à la Ville une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la Ville remplit les conditions pour reconduire la même division;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

**QUE** la Ville demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la Ville en districts électoraux.

**RÉSOLUTION  
2016-02-044**

**UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC : ASSISES 2016 – PARTICIPATION DE MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT** que l'Union des municipalités du Québec a lancé une invitation dans le cadre de ses Assises 2016 qui se tiendront à Québec, les 12 et 13 mai 2016;

**CONSIDÉRANT** que ces Assises annuelles se veulent un lieu de rencontre, de partage d'informations et de formations pertinentes afin d'aider tout membre du conseil municipal à promouvoir le développement du milieu de vie de ses citoyens et de leur offrir des services diversifiés et de qualité;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs activités de formation, des ateliers et des cliniques ainsi que le Forum sur les villes et les changements climatiques sont à l'horaire permettant aux participants d'acquérir ou d'approfondir leurs connaissances du milieu municipal eu égard aux enjeux et aux préoccupations contemporaines des citoyens;

**CONSIDÉRANT** que ce congrès se veut également une occasion de parfaire le réseautage municipal et d'affaires pour le bénéfice de la population et conséquemment, de l'administration municipale;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

**QUE** le conseil municipal autorise madame la mairesse Danielle Lavoie, et madame la conseillère municipale Clarisse Viens, à participer à ces Assises;

**QUE** les frais d'inscription soient payés par la Ville;

**QUE** toutes les autres dépenses inhérentes à cette activité leur soient remboursées sur présentation des pièces justificatives.

**RÉSOLUTION  
2016-02-045**

**DEMANDE D'UNE CARTE DE CRÉDIT POUR LA COORDONNATRICE TEMPORAIRE DE L'ENTRETIEN DES PARCS ET ESPACES VERTS – MADAME AUDREY POTVIN – LIMITE DE CRÉDIT DE 1 000 \$**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de pourvoir à certains achats mineurs pour les besoins du Service des travaux publics de la Ville;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 20 janvier 2016;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

**QUE** le conseil municipal approuve la demande d'une carte de crédit pour la coordonnatrice temporaire de l'entretien des parcs et espaces verts du Service des travaux publics, madame Audrey Potvin, auprès de Visa Desjardins pour une limite maximale de 1 000 \$.

**RÉSOLUTION  
2016-02-046**

**DÉLÉGATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL – DIVERS COMITÉS, ET ORGANISMES**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

**QUE** chaque membre du conseil municipal accepte les mandats qui lui est confié et tels qu'ils sont décrits dans le tableau de délégation des mandats de chacun des membres du conseil et faisant partie intégrante de la présente résolution comme étant au long récité.

**RÉSOLUTION  
2016-02-047**

**APPROBATION DE L'ENTENTE POUR L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU TRANSPORT ADAPTÉ DE LA VALLÉE DU RICHELIEU**

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la Régie intermunicipale du transport adapté de la Vallée du Richelieu (ci-après la Régie) a procédé à l'analyse de l'intégration de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil se sont déclarés satisfaits de l'entente avec la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil;

**CONSIDÉRANT** que chaque municipalité membre de la Régie doit approuver ladite entente par l'adoption d'une résolution, à cet effet, par son conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

**QUE** la Ville approuve l'entente intitulée : « Entente pour l'adhésion de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil à la Régie intermunicipale du transport adapté de la Vallée du Richelieu (RITAVR) », telle que jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

**QUE** la Ville transmette copie de la présente résolution à la Régie et aux municipalités membres de la Régie.

**RÉSOLUTION  
2016-02-048**

**REMERCIEMENTS POUR SERVICES RENDUS À MONSIEUR ALAIN JODOIN À TITRE DE MÉCANICIEN SOUDEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS DE LA VILLE**

**CONSIDÉRANT** que monsieur Alain Jodoin a annoncé sa prise de retraite vers le mois de mai 2016 en qualité de mécanicien soudeur du Service des travaux publics de la Ville;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

**QUE** le conseil municipal accepte, avec regrets, le départ bien mérité à la retraite de monsieur Jodoin et remercie ce dernier pour tous les services qu'il a rendus à la Ville depuis son entrée en poste.

**RÉSOLUTION  
2016-02-049**

**OUVERTURE DE POSTE – MÉCANICIEN SOUDEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS DE LA VILLE**

**CONSIDÉRANT** le départ à la retraite, au Service des travaux publics, du mécanicien soudeur;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

**QUE** le conseil municipal autorise l'ouverture du poste de mécanicien soudeur, conformément à la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation datée du 25 janvier 2016 et adressée aux membres du conseil municipal;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-320-00-141 Voirie – salaire régulier.

**RÉSOLUTION  
2016-02-050**

**ACHAT D'UNE PLATEFORME DE COMMUNICATION CITOYENNE – FIRME LOCOMOTIVE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville veut acheter une plateforme de communication citoyenne;

**CONSIDÉRANT** que le Service des communications a demandé une soumission à la firme Locomotive;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la responsable des communications formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 26 janvier 2016;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

**QUE** la Ville achète la plateforme de communication citoyenne MEMO, de la firme Locomotive, au montant de 17 246,25 \$, taxes applicables incluses;

**QUE** la Ville autorise le paiement annuel de 1 724,63 \$, taxes applicables incluses, pour la licence et le certificat SSL ainsi que les frais d'utilisation mensuels, le tout tel que défini à l'offre de services;

**QUE** la Ville autorise mesdames Diane Gaudette, directrice du Service des finances et de la trésorerie et Jenifer Brault, responsable des communications à signer tout document donnant effet à la présente;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 23-020-00-000 Immobilisations – administration générale.

**RÉSOLUTION  
2016-02-051**

**AUTORISATION DE PARTICIPATION AU CONGRÈS ANNUEL DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC DU 25 AU 27 MAI 2016 – ME JULIE WAITE, DIRECTRICE DU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU GREFFE ET MADAME RACHEL COMEAU, DIRECTRICE DU SERVICE DE L'URBANISME**

**CONSIDÉRANT** que la directrice du Service des affaires juridiques et du greffe et la directrice du Service de l'urbanisme souhaitent participer au congrès annuel de la Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec;

**CONSIDÉRANT** que ce congrès permet notamment aux participants, d'être informés de l'évolution et des nouveautés du milieu municipal tout en assistant et participant à des conférences et ateliers;

**CONSIDÉRANT** que les frais de ce congrès sont de 680 \$, plus les taxes applicables (tarif membre) pour Me Waite et de 715 \$, plus les taxes applicables (tarif non membre) pour madame Comeau;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service des affaires juridiques et du greffe formulée dans sa fiche de présentation datée du 2 février 2016 et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QUE** le conseil municipal autorise Me Julie Waite et madame Rachel Comeau à participer audit congrès à La Malbaie et que tous les frais inhérents à cette activité leurs soient remboursés sur présentation des pièces justificatives;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de ce congrès soient puisés à même les postes budgétaires 02-140-00-346 (greffe) et 02-610-00-346 (urbanisme) - congrès.

**RÉSOLUTION  
2016-02-052**

**MODES DE FINANCEMENT DES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS – MODIFICATION  
DE RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU COURS DE L'EXERCICE  
FINANCIER DE 2015**

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre des travaux de vérification du dernier exercice financier de la Ville, il est essentiel pour les auditeurs, que le mode de financement des acquisitions d'immobilisations soit spécifié;

**CONSIDÉRANT** que pour ce faire, il y a lieu de réviser les résolutions adoptées au cours de l'exercice financier de 2015 pour qu'à chaque acquisition, un mode de financement lui soit attribué;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service des finances et trésorière formulée dans sa fiche de présentation datée du 1<sup>er</sup> février 2016 et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

**QUE** le conseil municipal réviser les résolutions adoptées au cours de l'exercice financier de 2015 pour qu'à chaque acquisition, un mode de financement lui soit attribué et une période d'amortissement, le cas échéant, le tout conformément à l'annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**RÉSOLUTION  
2016-02-053**

**EMBAUCHE DE MADAME ANIK NESTERENKO AU POSTE DE TECHNICIENNE EN LOISIR  
ET CULTURE – SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE DE LA VILLE**

**CONSIDÉRANT** qu'un appel de candidatures a dûment été lancé afin de nommer un nouveau titulaire pour occuper le poste de technicienne en loisir et culture au Service du loisir et de la culture de la Ville;

**CONSIDÉRANT** que des entrevues ont été tenues avec certaines des personnes qui ont posé leur candidature audit poste;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 4 février 2016;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

**QUE** madame Anik Nesterenko soit embauchée à compter du 7 mars 2016 au poste de technicienne en loisir et culture au Service du loisir et de la culture de la Ville;

**QUE** le taux horaire de madame Nesterenko soit fixé conformément à l'échelon 5 de l'échelle salariale 2016 de la convention collective des employés cols blancs;

**QUE** madame Nesterenko bénéficie des autres conditions prévues à la convention collective en vigueur des employés cols blancs qui lui sont applicables, le cas échéant;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-141 Loisir – salaires réguliers.

**RÉSOLUTION  
2016-02-054**

**ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 12 JANVIER AU 8 FÉVRIER  
2016**

**CONSIDÉRANT** que la trésorière soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :



**D'APPROUVER** les déboursés pour la période du 12 janvier au 8 février 2016 tels que ci-après :

**Déboursés par chèques**

Liste des prélèvements	33 943,33 \$
Liste au 8 février 2016 chèques n <sup>os</sup> 14290 à 14385	243 147,92 \$
Chèques n <sup>os</sup> 14250 à 14289	22 100,94 \$

**Déboursés par retraits bancaires** 252 333,63 \$

**TOTAL DES DÉBOURSÉS :** 551 525,82 \$

**DÉPÔT**

**DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS NO CT-2016-02-01**

La trésorière dépose le certificat de disponibilité des crédits n° CT-2016-02-01. Elle y certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses qui ont fait ou feront l'objet de résolutions au cours de la présente séance.

L'original du certificat sera joint au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.

**RÉSOLUTION  
2016-02-055**

**OCTROI D'UN MANDAT – SERVICES PROFESSIONNELS – CERTIFICATION DE CONFORMITÉ DE LA STRUCTURE DES SORTIES DE SECOURS**

**CONSIDÉRANT** que la Ville a demandé une offre de services à la firme d'ingénierie Consumaj inc. afin de faire valider les structures des sorties de secours de l'hôtel de ville et des Services techniques suite à la conception des plans et devis et ce, pour sceller les plans de structure;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics émise dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 22 janvier 2016;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

**QUE** la Ville octroi le contrat de gré à gré, pour la certification de conformité de la structure pour les sorties de secours de l'hôtel de ville et des Services techniques, à la compagnie Consumaj inc. au montant de 8 623,13 \$, taxes applicables incluses;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 23-020-00-000 Immobilisations – administration générale.

**RÉSOLUTION  
2016-02-056**

**RENOUVELLEMENT DE L'INSCRIPTION DE LA VILLE AUX FLEURONS DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** que les aménagements paysagers réalisés par les municipalités et par les citoyens ajoutent de la valeur à la collectivité;

**CONSIDÉRANT** que la présence d'aménagements paysagers et de plantes ornementales dans une municipalité ont une influence positive importante sur la qualité de l'environnement;

**CONSIDÉRANT** que les études ont démontré les bienfaits des plantes ornementales sur la qualité de la santé physique et psychique;

**CONSIDÉRANT** que le label horticole « Fleurons du Québec », qui a été créé en 2004, reconnaît les actions d'embellissement horticole des municipalités et celles de leurs citoyens;

**CONSIDÉRANT** qu'en participant à cette classification horticole la Ville continue de s'inscrire dans une dynamique de développement durable;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics émise dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 4 février 2016;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QUE** le conseil municipal autorise le renouvellement de l'inscription de la Ville aux « Fleurons du Québec » couvrant la période de 2016 à 2018 pour un montant de 1 906 \$, plus les taxes applicables;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-50-690 Voirie – frais généraux.

**RÉSOLUTION  
2016-02-057**

**SORTIE DE SECOURS DE L'HÔTEL DE VILLE – OCTROI DU CONTRAT AU PLUS BAS  
SOUSSIONNAIRE CONFORME – CMD CONSTRUCTION MICHEL DUBÉ INC.**

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres publique a été lancé conformément à la Loi pour les travaux de réalisation de la sortie de secours de l'hôtel de ville;

**CONSIDÉRANT** qu'à la clôture de l'appel d'offres, les soumissions suivantes ont été reçues :

<b>Nom des soumissionnaires</b>	<b>Prix (taxes applicables incluses)</b>
CMD construction Michel Dubé inc.	48 241,92 \$
RDJ construction	51 612,28 \$
La Cie de construction Relève inc.	54 950,00 \$
Planit Construction et F.M	60 342,82 \$
Impérial Habitation inc.	61 856,55 \$
Michel Dufresne entrepreneur général	66 685,50 \$
Construction CPB	68 755,05 \$
Polyval Construction inc.	70 364,70 \$
Arcade entrepreneurs généraux	73 469,03 \$

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 5 février 2016;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

**QUE** la Ville adjuge le contrat à l'entreprise CMD construction Michel Dubé inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour un prix maximal de 48 241,92 \$, taxes applicables incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de ces travaux soient puisés à même le poste budgétaire 23-020-00-000 Immobilisations – administration générale.

**RÉSOLUTION  
2016-02-058**

**MODIFICATIONS À L'ENTENTE ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION ART ET MUSIQUE  
POUR TOUS – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** qu'une entente de services a été négociée entre la Ville et l'association Art et Musique pour Tous pour assurer, notamment, l'organisation d'événements sur le territoire otterburnois dont les soirées Tamjams extérieures et la Fête au Village;

**CONSIDÉRANT** que le Service du loisir et de la culture recommande les modifications suivantes, au texte de l'entente :

- un premier versement de 1 500 \$ est payé par la Ville à l'association en avril 2016 et un dernier versement de 1 500 \$ en octobre 2016, après la réception et l'analyse du rapport, incluant les pièces justificatives soumis

en septembre 2016. Le Service du loisir et de la culture doit être satisfait du contenu du rapport annuel et une liste des éléments qui doivent s'y retrouver doit être convenue à l'avance ainsi que les échéances;

- le rapport prévu, doit inclure toutes les pièces justificatives à cet effet;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du technicien intérimaire du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 20 janvier 2016;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

**QUE** le conseil municipal accepte le texte de l'entente modifiée et autorise la mairesse ou en son absence, le maire suppléant et la greffière ou en son absence, le greffier adjoint, à signer ladite entente pour et au nom de la Ville;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-90-690 Loisir – événements.

**RÉSOLUTION  
2016-02-059**

**OCTROI D'UNE GRATUITÉ DE LA SALLE DU CENTRE CULTUREL COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE – FADOQ OTTERBURN PARK**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 10 du Règlement de tarification numéro 399-21, le conseil municipal peut offrir une gratuité pour l'utilisation, notamment, de la salle du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine;

**CONSIDÉRANT** que la demande de gratuité est présentée par la FADOQ Otterburn Park;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du technicien intérimaire du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 9 février 2016;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par madame la mairesse Danielle Lavoie :

**QUE** le conseil municipal offre la gratuité de cette salle, le 25 février 2016 à la FADOQ Otterburn Park afin de tenir une rencontre d'information.

**RÉSOLUTION  
2016-02-060**

**OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE – CENTRE PÉRINATAL LE BERCEAU**

**CONSIDÉRANT** que la deuxième édition du Salon des familles de la Vallée-du-Richelieu se tiendra le 20 mars 2016 à l'école secondaire Ozias-Leduc;

**CONSIDÉRANT** que les profits recueillis lors de cette journée seront versés au centre périnatal le Berceau;

**CONSIDÉRANT** que la Ville veut offrir une aide financière au centre périnatal le Berceau et l'autoriser, conformément à la réglementation municipale en vigueur, à afficher sur le territoire de la Ville, à l'endroit indiqué par celle-ci, des affiches de la tenue de l'évènement;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du technicien intérimaire du Service du loisir et de la culture émise dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 2 février 2016;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

**QUE** la Ville verse une aide financière de 150 \$ au centre périnatal le Berceau et l'autorise, conformément à la réglementation municipale en vigueur, à afficher sur le territoire de la Ville, à l'endroit indiqué par celle-ci, des affiches de la tenue de l'évènement;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette subvention soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-959 Subvention aux organismes.

#### **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des personnes ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le Règlement municipal numéro 397 et ses amendements. Elles ont posé des questions, de 20h24 à 20h37 :

- |                                  |                                    |
|----------------------------------|------------------------------------|
| <b>1. Marilia Correia</b>        | <b>Parc canin</b>                  |
| <b>2. Kathleen Vandersmissen</b> | <b>Hausse des taxes municipale</b> |

#### **RÉSOLUTION 2016-02-061**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT** que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

**QUE** la présente séance soit et est levée à 20h38.

---

Danielle Lavoie  
**Mairesse**

---

Me Julie Waite  
**Greffière**